

GYNÉCOLOGIE MÉDICALE

(Diplôme d'Université de)

ANNÉE 2021-2022

- **Objectifs** : Enseignement initial de haut niveau sur les données actuelles théoriques et pratiques qui fondent la gynécologie médicale.

- **Durée** : 1 an **Nombre de places** : 30 places

- **Droits à payer** :

➤ **Si inscription unique à ce seul diplôme ou comme 1^{er} DU (si plusieurs DU)**

En 1^{ère} année : droits administratifs (243 €) + droits pédagogiques (*350 € ou *0 €)

Année mémoire : **354€** → droits administratifs (170 €) + droits pédagogiques (184 €)

➤ **Si inscription seconde : comme 2^{ème} ou énième DU (car plusieurs DU)**

En 1^{ère} année : droits administratifs réduits (159 €) + droits pédagogiques (*350 € ou **0 €)

Année mémoire : **297€** → droits administratifs réduits (113 €) + droits pédagogiques (184 €)

* 350 € - tarif normal

**0 € - tarif réduit pour étudiants en cours de D.E.S.

- **Enseignants responsables** :

Pr Cherif AKLADIOS

Service de Gynécologie Obstétrique – Hôpital de Hautepierre

BP 49 – 67098 STRASBOURG CEDEX

☎ 03 88 12 74 55 Cherif.AKLADIOS@chru-strasbourg.fr

Dr. Jeanine OHL

Pôle de Gynécologie et Obstétrique – Unité de l'Enfant SIHUS (CMCO)

19 rue Louis Pasteur – BP 420 – 67303 SCHILTIGHEIM

☎ 03 69 55 34 49 jeanine.ohl@chru-strasbourg.fr

Dr. Antoine KOCH

Pôle de Gynécologie et Obstétrique – Unité de l'Enfant SIHUS (CMCO)

19 rue Louis Pasteur – BP 420 – 67303 SCHILTIGHEIM

☎ 03 69 55 34 49 antoine.koch@chru-strasbourg.fr

Secrétariat : Mme Sylvie DUPRE Mèl : sylvie.dupre@chru-strasbourg.fr ☎ 03 69 55 34 06

- **Public concerné** :

- Médecins (séniors et internes) : Gynécologues-Obstétriciens et Médecins ; Généralistes ; Médecins étrangers après accord du Directeur de l'enseignement.

- Sages-Femmes

- **Cours et programme** :

L'enseignement a lieu sous la forme de 2 semaines bloquées soit environ 80h à la salle polyvalente du CMCO.

Le programme sera communiqué ultérieurement.

- **Examens** :

L'examen consiste en un écrit de 2h composé de 2 questions notées sur 20.
La moyenne à l'écrit est requise pour pouvoir présenter le mémoire.

- **Mémoire** :

Il sera soutenu, et noté sur 20.

Les candidats doivent avoir obtenu la moyenne/20 à l'écrit et une note supérieure ou égale à 10/20 à la présentation du mémoire pour se voir délivrer le diplôme.

⇒ En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, les modalités d'enseignement sont susceptibles d'être modifiées